Mr Lecler chirurgien a St Etienne Prie L'academie devouloir bien lui tracer la conduite que doit tenir l'accoucheur dans le cas exposé par la question Suivante.

" Dans les accouchemens Naturels à tous egards delapart dela mere
" et del'enfant, ce dernier parvenu au fond du petit bassin, pret àfranchir
" l'orifice des parties exterieures, arrêté dans cet endroit par l'inertie des
" forces expultrices, ou par la resistance que presentent ces mêmes parties,
" la tête etant d'ailleurs parfaitement libre Pouvant Passer le doigt tout autour,
" est-il permis de retourner cet enfant Pour l'amener Par les Pieds, ou n'est
" t-il pas Preferable d'employer des moyens plus doux pour la mere et Pour l'enfant
" quoiqu'on n'y soit pas accoutumé?

Ce chirurgien ~~temoigne~~ qu'il à besoin du jugement de l'academie pour combattre l'ignorance, ou rectifier ses connoissances s'il a mal entendu ses maîtres dans l'art d'accoucher et mal compris les auteurs célèbres qu'il a sous les yeux. S'il n'avoit besoin que de se justifier, il auroit pû trouver suffisament d'autorités dans les ouvrages ~~qu'il a~~ dont il est muni, pour convaincre ses adversaires, quoiqu'il en soit de la conduite qu'il a tenu dans le cas supposé: Soit qu'il ait retourné l'enfant, ou qu'il ait eu recours à d'autres moyens pour le retirer du sein de sa mere: car on n'a point encore ~~determiné~~ déterminé d'une maniere assez precise, ce qu'il est Possible de faire dans tel ou tel cas, ce qu'il faut faire exclusivement, et ce qu'il est dangereux de tenter.

Il est sans contredit des cas où il est possible de repousser la tête ~~[illegible]~~ déja descendue dans le petit bassin, y conservant toute sa mobilité, ~~[illegible]~~, de retourner l'enfant et de l'amener par les pieds; Mr Leclerc n'en doutte point puisqu'il demande s'il est permis de se comporter ainsi: mais il en est un bien plus grand nombre où cette operation est impossible: ~~[illegible]~~ quoiqu'il soit possible dans les premiers de terminer l'accouchement de cette

ACADÉMIE NATIONALE DE MÉDECINE BIBLIOTHÈQUE
ARC 28 d. 12 n° 83

maniere il est ~~imprudent~~ aussi moins de le faire. S'il existe une methode plus douce pour la mere et pour l'enfant comme le chirurgien de St. etienne l'a presumé. ~~Ou~~ en existe une en effet: c'est l'application du forceps; ce procedé est tres connu de l'academie, mais il est encore pour ainsi dire renfermé dans son sein, etant ignoré dans la plus part des provinces.

Quoique la solution de la question proposée paroisse deja par ce que nous venons de dire, il s'en faut de beaucoup que nous ayons satisfait ~~à ce~~ que mr. leclerc a droit d'attendre de l'academie, et à la tache que celle ci nous a imposée, en nous chargeant d'examiner cette question. avant de prononcer sur les moyens determiner l'accouchement dans ce cas, il faut faire attention à la nature des obstacles qui existent, examiner s'ils s'opposent reelement à la sortie de l'enfant, et s'il ne seroit pas plus avantageux de differer celle ci que de l'obtenir par force sur le champ. L'accouchement a comme toutes les operations de chirurgie un tems de necessité et un tems d'election

Si on se rappelle l'enoncé de la question on verra que mr. leclerc suppose que la tête ne sejourne dans le petit bassin, ~~que~~ par rapport à l'inertie des forces expultrices, ou à cause de la resistance des parties exterieures. ce qui presente deux indications particulieres et bien differentes, auxquelles on ne peut satisfaire par les memes moyens, puisque dans l'une il convient d'augmenter des puissances trop foibles, ou de ranimer des organes languissants tandis que dans l'autre il faut diminuer la resistance de certaines parties qui sont trop seches ou trop rigides; ~~et~~ c'est de cette maniere qu'on doit se comporter pour satisfaire à l'indication finale, c'est à dire, pour terminer l'accouchement, toutes les fois qu'il n'existe point d'accidens assez graves pour mettre en danger la vie de la mere ou de l'enfant, et souvent les deux à la fois; car alors il faut abandonner l'ordre pour satisfaire à l'urgent. mais excepté dans cette extremité facheuse il faut attendre, ~~et~~ les delais sont avantageux, pourvu qu'on ait assez de lumiere pour leur donner des bornes convenables.

Souvent ce qu'on appelle inertie ~~de la matrice~~ n'est qu'une diminution d'action parce que la matrice fatiguée ne se contracte plus avec la meme force, ce qui peut aussi dependre de la foiblesse générale de la femme, de l'epuisement qui

est

est la suite d'une hemorragie considerable &c. Mais cet etat est bien different de celui que la plupart des auteurs ont designé sous le nom d'inertie ou d'attonie; dans ce dernier la matrice est comme epuisée, elle paroit dans un repos parfait, ses parois sont molles, repliées sur elles mêmes. elles sont comme insensibles, et il semble qu'elles aient perdu la faculté de se contracter, ~~[illegible]~~ dans cet état, on peut l'agacer sans faire de mal à la femme et on y a porté quelques fois des liqueurs très actives sans y exciter d'action sensible. Dans le 1er cas on doit terminer l'accouchement, il faudroit un delai trop long pour reparer les forces de la femme et la mettre ~~dans~~ en etat de se delivrer seule. dans le 2eme il seroit dangereux d'agir trop promptement, et tandis que la matrice reste dans cet etat de repos et de flaccidité; car on peut donner lieu, en tirant l'enfant, au decollement ou à la separation du placenta, ce qui seroit suivi d'une perte d'autant plus considerable et plus dangereuse, qu'on ne peut l'arreter qu'en ranimant l'action de la matrice, qu'elle ne fait qu'affoiblir encore d'avantage.

Cette espece d'epuisement de la matrice n'est pas toujours la suite de la longueur du travail de l'accouchement, et souvent ~~cet~~ état n'est que momentané, et se dissipe sans aucun secours. j'ai vu une femme qui eprouva deux hemorrhagies considerables l'une le 5eme ~~jour~~ et l'autre le sixieme jours après l'accouchement, à l'occasion d'une aff~~ection~~ semblable dans un des cotés de la matrice seulement cet etat duroit environ un quart d'heure, et se dissipoit de lui même; mais pendant ce tems la femme remplissoit son pot de chambre de sang. ces hemorrhagies lui furent annoncées par un engourdissement dans toute l'etendue d'un des cotés du corps; symptome qui lui indiquoit pareillement l'apparition de ses régles depuis nombre d'années.

ACADEMIE NATIONALE DE MEDECINE BIBLIOTHEQUE

Dans le 2eme membre de la question de Mr. Leclerc, c'est la resistance des parties externes qui s'oppose à la sortie de l'enfant; en terminant l'accouchement (dans ce cas) avant d'avoir suffisament relaché ces parties, on expose la femme à des douleurs aigues, à la rupture du perinée et aux suites desagréables qui accompagnent souvent cette derniere. en differant le contraire, les parties trop seches et trop tendues s'humectent et se relachent, elles s'etendent aisement, la douleur est bien moindre. et le plus souvent ces precautions suffisent pour que l'accouchement puisse se faire naturellement.

Supposons maintenant que la femme eprouve des accidens graves et que le plus petit delai puisse lui etre nuisible ou à son enfant: c'est là le temps

de necessité, il faut terminer L'accouchement. Doit-on retourner l'enfant et l'amener par les pieds, ou ~~peut~~ peut-on pour celà employer des moyens plus doux? -- c'est là le fond de la Question de mr. le clerc.

Quoiqu'il possible, quelques fois, dans le cas proposé de repousser l'enfant et de le retourner, Nous avons déjà dit qu'on ne devoit jamais le faire, excepté lors qu'on ne peut se procurer le forceps. Ce procedé est toujours difficile pour l'accoucheur, et dangereux pour la mere et l'enfant: la premiere est exposée à des dilacerations, à la dechirure de la matrice, aux accidents, et à la mort même, qui en sont les suites; la vie de l'enfant est encore bien moins en sureté, car personne ne peut se flatter de l'amener vivant. Cette operation est enfin si dangereuse qu'il a paru à quelques uns, mêmes depuis peu, qu'on seroit endroit de lui preferer l'extraction de l'enfant par le moyen du crochet, après avoir vidé le crâne, ou autrement, selon les circonstances, pratique bien plus meurtriere encore que celle que nous combattons et dont le seul souvenir doit être pour nous un reproche honteux, par l'abus que nos peres en ont fait. Ce n'est que la mort du fœtus qui peut nous autoriser à la metre en usage, et le plus souvent on ne peut rassembler assez de signes pour constater cet ~~usage~~ état. Il n'en est pas de même de l'application du forceps, elle est peu douloureuse pour la mere, et presque toujours sans aucun danger pour l'enfant, non seulement dans le cas presenté par la question de mr. le clerc, mais encore dans presque tous ceux où l'enfant presente la tête sur le bassin indistinctement. La plus part des accouchements operés de cette maniere sont bien moins ~~douloureux~~ moins penibles pour les femmes, que ceux qu'on appelle naturels, d'après l'aveu même de ces femmes, en outre il le paroitra si on veut se rappeller le mecanisme des uns et des autres.

Nous conclurons donc qu'il faut toujours se servir du forceps, ~~dans~~ non seulement dans le cas où la tête est descendue dans le petit bassin, mais encore dans la pluspart de ceux où elle se presente sur le detroit superieur; pourvû qu'il y ait des raisons qui determinent à faire l'accouchement

et nous dirons qu'on ne doit retourner l'enfant que par exception à cette règle et au deffaut du forceps.

Baudelocque

a Paris ce 3 juillet 1777

ACADEMIE NATIONALE DE MEDECINE BIBLIOTHEQUE